



Association Poly Sons

La Maurelle, 12400 Saint-Affrique

Tél. 06 88 19 27 72 – contact@poly-sons.com

Fiche technique chapiteau « Jolly Roger » 18 m rond 22 m aux absides.

4 mâts espacés de 7 m (en carré / diagonale 10 m)

Crée un espace ouvert : idéal à l'aménagement de concerts et de réceptions.

Type, chapiteau de cirque 18 m rond 22 m aux absides.

- Toile plastique ignifugée M2 1000gr/m², opaque, extérieur blanc, intérieur bleu étoilé.
- Surface couverte : 350m².
- Diamètres : haubans 30 m / absides 22 m / poteaux de tour 18 m.
- Hauteurs : mâts 9 m / sous coupole 8 m / poteaux de tour 3 m.
- 40 Poteaux de tour (3 m) / 50 pinces (1,5 m).
- 2 issues de secours de 1,80 m (3 UP).

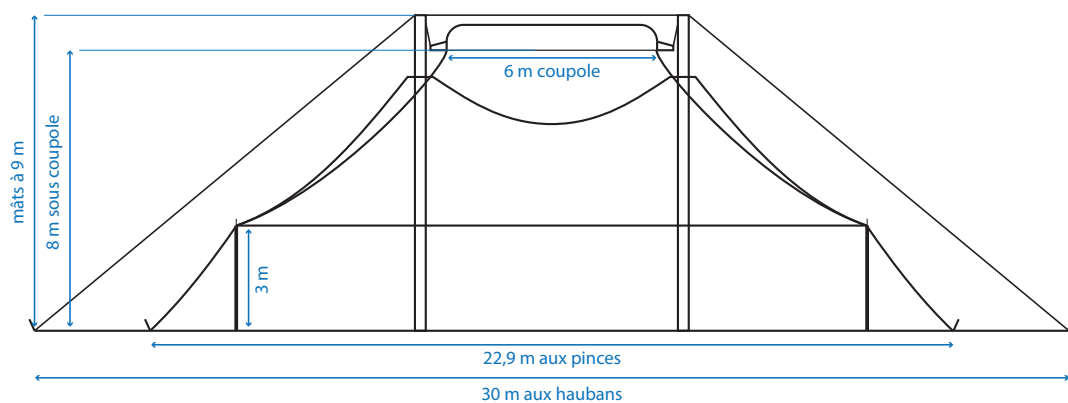
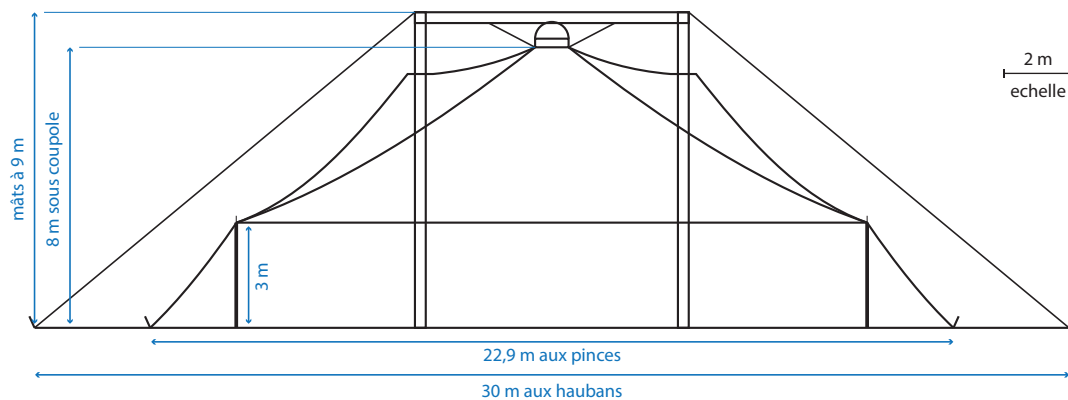
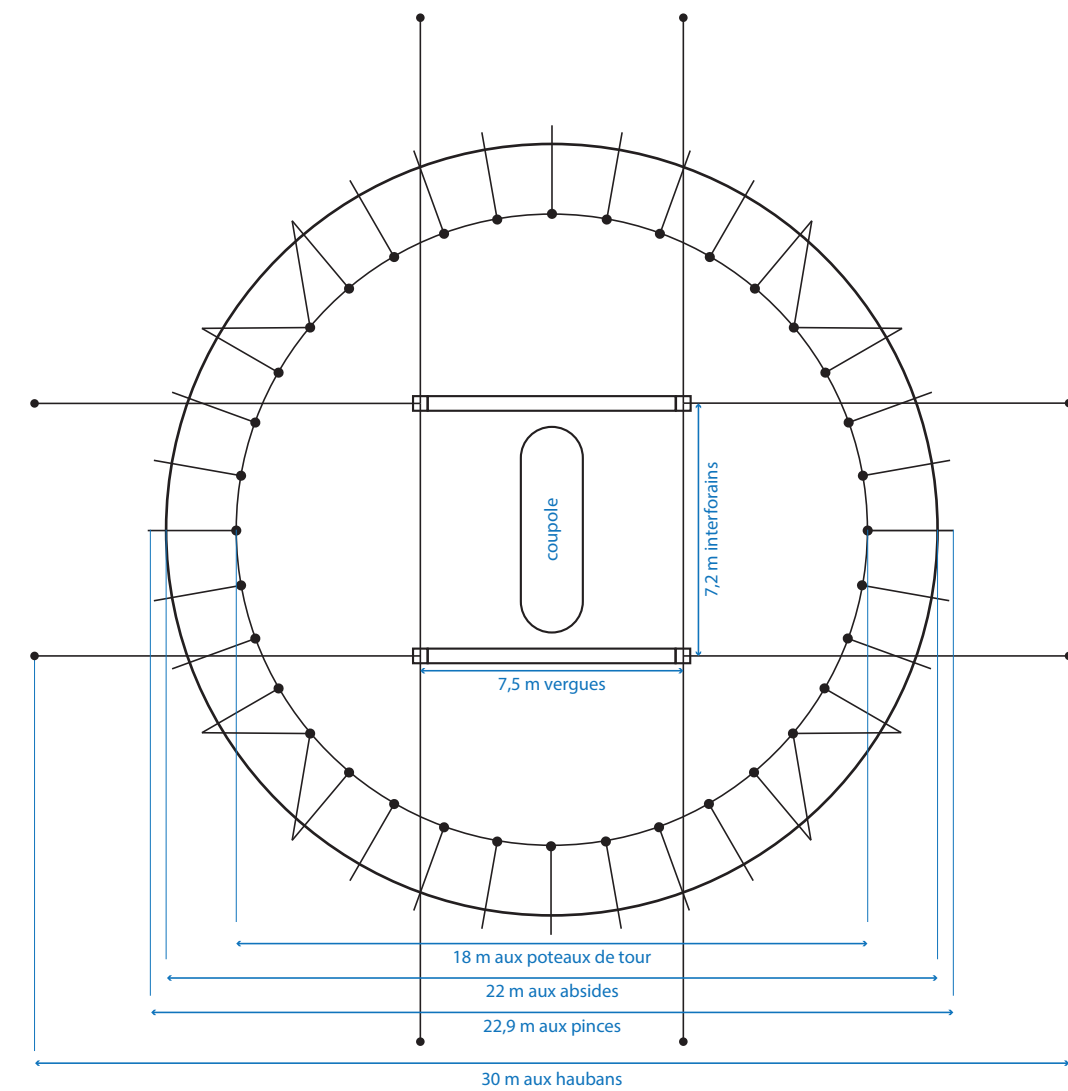
Environnement demandé pour l'installation du chapiteau :

- Un terrain de 30 mètres de diamètre environ.
- Un terrain stable et structuré, avec plan souterrain jusqu'à 2 mètres de profondeur.
- Possibilité de pouvoir enfoncer 50 pinces de 1,5 m chacune.
- Accès secours : une circulation de 4 m sur la moitié du périmètre du chapiteau.
- Un accès au site pour un convoi poids-lourd et remorque d'une longueur de 15 m et une hauteur de 4 m.

Pendant l'évènement

- Un gardiennage de la structure.





Chapiteau – Jolly Roger

association Poly Sons – la Maurelle, 12400 Saint-Affrique

Vitesse de vent > **100** km/h

Epaisseur de neige > **4** cm

Bureau centralisateur

Numéro d'identification

C-12-2012-001

du : **25/10/2012**

Etabli par la préfecture de

12 Aveyron

Valable jusqu'au

14/09/2022

PROPRIETAIRE

ASSOCIATION POLYSONS

Lieu Dit La Maurelle

Resp: **LE PRESIDENT DE POLYSONS**

12400

SAINT AFFRIQUE

Tel:

Fax:

Mob:

Type **CHAPITEAU**

Modèle **18M ROND**

Fabricant

POSSIBILITE DE MONTAGE AVEC ENTOURAGE EN ABSIDE

POSSIBILITE D'UTILISATION SOIT DU GRADIN A CREMAILLERES METALLIQUES SOIT DU PETIT GRADIN BOIS

Coloris initial Toit **BLANC/ROUGE INT BLEU**

Tour **BLANC / ROUGE INT BLEU**

Le CTS peut recevoir > 300p



Oui



Non

O. agréé

Installations électriques propres



Oui



Non

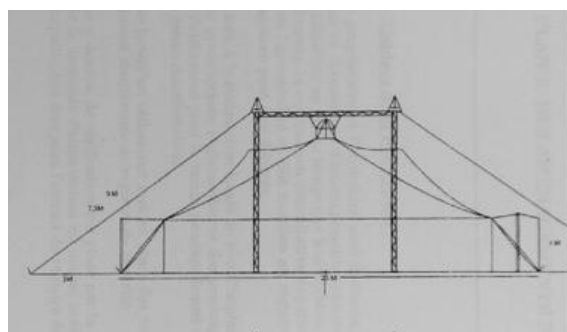
O. agréé

	Procès verbal n°	Réaction	Validé le	Laboratoire	Fabricant	Coloris
T	K040663-DE2	M2	16/04/2009	LNE	FERRARI	DIVERS
O						
I						
L						
E						
S						

MONTAGE

Schéma type
de configuration

Photo non
contractuelle de l'
installation



	QUANTITATIF			PINCES				HAUBANS
	Nb	H.	Ø	Nb	H.	Ø	Arrachement	Résistance
MATS	4	9		4	1	30	254.34 daN	daN
Poteaux de tour	36	3		36	1	30	650 daN	daN
GRADINS	Nature METAL / BOIS			Type CREMAILLERE				
	Nb places 287			Vérificateur				
	Nb rangées 8			N° rapport Du 21/05/2014				

Dans le cas où un plancher serait liaisonné mécaniquement à la structure du CTS et mis en service, le poids propre d'une partie de ce plancher pourrait être pris en compte en déduction des valeurs utilisées pour le calcul du liaisonnement au sol.
 Seules les indications fournies par le fabricant de la structure sont admissibles

SUIVI DE L'EVOLUTION DE L'ETABLISSEMENT

Date et lieu du dernier passage de la commission de sécurité

Contrôles et vérifications	Organisme	Vérifié le	Validité	Contrôleur
Structure et Toile	AVERTECK	14/09/2020	14/09/2022	JACQUES VION
Electricité bureau agréé				
Electricité technicien compétent				
Chauffage / climatisation				
Gradins				
Moyens de secours				

(1) : cette rubrique n'est renseignée que si l'établissement dispose d'installations techniques qui lui sont propres. Dans le cas contraire, les installations doivent être vérifiées par une personne ou un organisme agréé. Il y a lieu de vérifier la présence des vignettes en cours de validité.

Rappel de l'article CTS 31 (extraits) : Demande d'implantation - Attestation de bon montage - Ouverture au public

§ 1. Avant toute implantation dans une commune, l'organisateur de la manifestation ou du spectacle doit obtenir l'autorisation du maire. Au préalable, il doit faire parvenir au maire au moins un mois avant la date d'ouverture au public l'extrait de registre...

Commentaires :

1) Il est préférable d'accompagner l'extrait de registre des documents suivants :

- un plan d'implantation de l'établissement dans son environnement ;
- le type d'activité exercée et le plan des aménagements intérieurs ;
- un descriptif des installations techniques.

2) Attestation de bon montage : le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 et sa circulaire d'application du 22 juin 1995 imposent à l'exploitant de tenir à disposition des autorités une attestation précisant que le montage et le liaisonnement de l'établissement ont été réalisés conformément aux prescriptions du fabricant. Cette attestation est rédigée par le responsable du montage

Rappel de l'article CTS 52 : Inspection avant ouverture au public

« Une inspection doit être effectuée avant toute admission du public dans tous les établissements par une personne compétente spécialement désignée par l'exploitant afin de s'assurer que rien ne vient compromettre la sécurité des personnes. »

Commentaire : ce contrôle doit permettre de :

- détecter un désordre manifeste dans le montage ou dans le liaisonnement au sol ;
- détecter un dysfonctionnement ou un risque particulier dans la protection des personnes contre les risques d'incendie et de panique ;
- vérifier la vacuité des passages libres et des voies d'accès des secours ;
- vérifier la présence du service de sécurité incendie.

RAPPEL: l'organisateur tiendra cet extrait de registre à disposition de la commission de sécurité accompagné d'une copie du dossier de demande d'implantation validée par l'autorité administrative

PARTIE RESERVEE A L'ORGANISATEUR DE LA MANIFESTATION OU DU SPECTACLE

Nom :

Représenté par :

Adresse :

Code postal : Ville :

Dates de la manifestation : -

Lieu de la manifestation : -

Activités prévues : -

Effectif théorique en fonction de l'activité prévue : -

	Responsable organisme	Vérificateur	Propriétaire	Organisateur
Nom :	BRUNO TRINCHE	JACQUES VION		
Date	14/09/2020	14/09/2020		
Visa				

AGENCE DE VERIFICATIONS TECHNIQUES

165 ch Chevalier le Bernica

97435 - SAINT GILLES LES HAUTS

06.32.22.77.48

06.92.44.00.89

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 6 mai 2004

N° E031534 - CEMAT/1

et annexe de 4 pages

Matériau présenté par : TISSAGE & ENDUCTION SERGE FERRARI
Zone Industrielle - BP 54
38352 LA TOUR DU PIN

Marque commerciale : PRECONTRAIKT 702 OPAQUE

Description sommaire : Composition globale :
Tissu polyester enduit sur les deux faces de
polychlorure de vinyle ignifugé dans la masse
Masse : $(830 \pm 5 \%) \text{ g/m}^2$
Epaisseur : $(0,63 \pm 10 \%) \text{ mm}$
Coloris : Divers

Rapport d'essai : N° E031534 - CEMAT/1 du 6 mai 2004

Nature des essais : Essais au brûleur électrique.

Classement :

M2

Durabilité du classement (annexe 22) : NON LIMITEE A PRIORI

compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° E031534 - CEMAT/1 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires.
Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Nota : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent Procès-verbal de classement ou de l'ensemble Procès-Verbal et rapport annexé.

Trappes, le 6 mai 2004

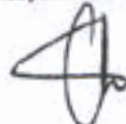
Le Chef de la Division
COMPORTEMENT AU FEU



Alain SAINRAT



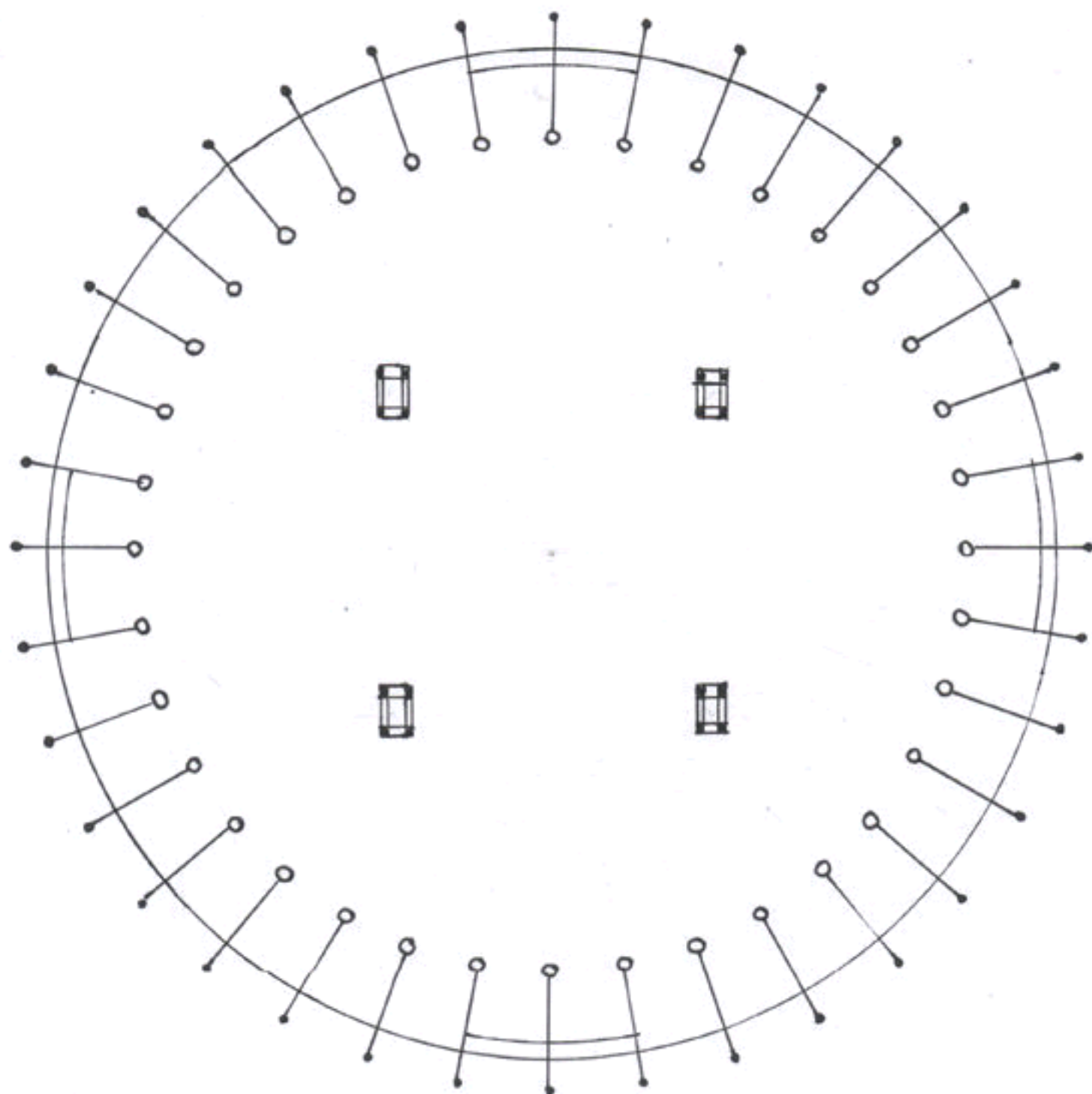
Réalisation de l'essai
Antonia FAUSSAT
La Responsable de l'essai



Catherine BASSI

PLAN CHAPITEAU
bereta

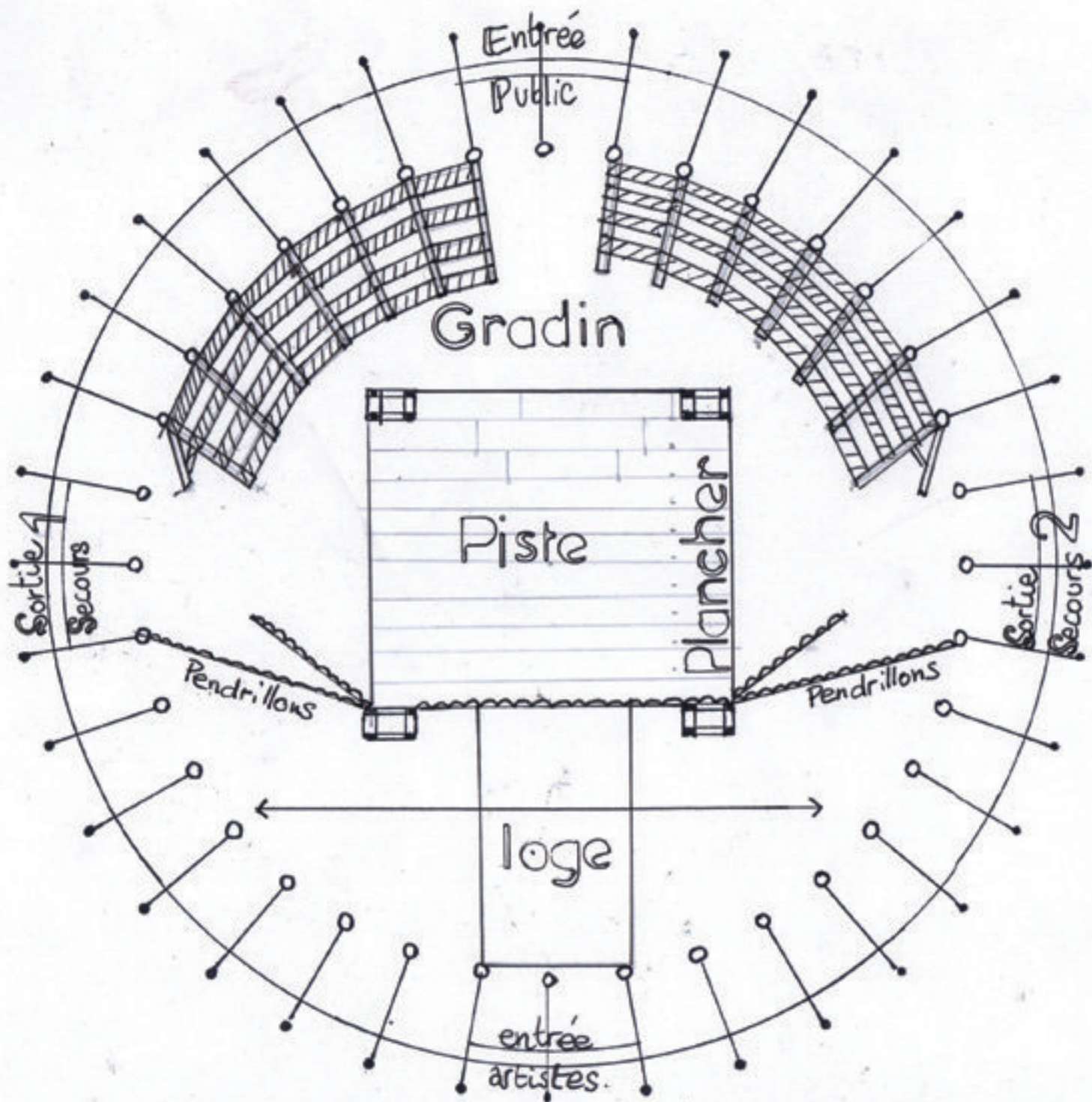
18 rond
22 aux absides



aménagement intérieur

PLAN CHAPITEAU bereta

18 rond
22 aux absides



JAUGE < 300 personnes
aménagement intérieur

Bureau de Vérification des Chapiteaux Tentes et Structures BUREAU JACK MERVIL

Manoir du Laurier
59660 MERVILLE

Tél : 03.28.48.39.39 - Fax : 03.28.49.67.62 - MERVIL@wanadoo.fr – www.ASPEC.FREE.FR

Organisme de Formation N° 31590269759 - Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

CERTIFICAT DE QUALIFICATION

N° 03.2012.018 délivré par B.V.C.T.S.® Département Formation

Vu l'Article L 6111-1 du Code du Travail,

Vu l'Article CTS 52 de l'Arrêté du 23 janvier 1985,

Vu le Décret n° 95.260 du 08 mars 1995 et sa circulaire d'application du 22 juin 1995,

Après contrôle de connaissances, lors de la session ayant eu lieu du 20 au 21 mars 2012

Il est délivré à M. DEPREMOREL THIBAUD membre de ASSOCIATION LA BALTRINGUE ... le présent
certificat de qualification de *Technicien Responsable Compétent pour les chapiteaux de type cirque jusqu'à 20 m en phase exploitation,*
selon l'article CTS 52 de l'arrêté du 23.01.85 modifié et s'engage à suivre les notices de montage des fabricants.

Fait à Merville, le 17 avril 2012

Le Président Directeur Général,
Jack MERVIL



Le Formateur
François DEENAUULT

Le Titulaire,